

VOTRE COMMERÇANT S'ENGAGE POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS!

- JE NE DISTRIBUE PAS AUTOMATIQUEMENT DE SACS, COUVERTS OU SERVIETTES
- J'INFORME MA CLIENTÈLE POUR LA SENSIBILISER
- JE DONNE UN COUP DE POUCE AUX CLIENTS QUI S'ENGAGENT
- JE METS EN PLACE UNE CONSIGNE POUR LES BOÎTES OU BOUTEILLES
- J'APPLIQUE LA CONSIGNE SUR DES OBJETS PEU ENCOMBRANTS
- JE PROPOSE DES SACS OU DES CABAS RÉUTILISABLES
- J'ACCEPTÉ LES CONTENANTS PERSONNELS
- JE PRATIQUE LA VENTE DIRECTE AU CABAS
- J'INCITE À LA RÉUTILISATION DES SACHETS DE VENTE EN VRAC
- JE RÉCLAME DES EMBALLAGES CONSIGNÉS (CAISSES, PALETTES, CARTONS)
- JE SIGNALE LES EMBALLAGES SUPERFLUS
- JE METS À DISPOSITION DES CLIENTS LES CAGEOTS, CARTONS, ETC.

Chaque année, 5 millions de tonnes d'emballages sont mis sur le marché en France. Ils occasionnent une consommation de ressources naturelles très importante et génèrent une grande quantité de déchets.

L'opération « Mon commerçant zéro déchet » vise à développer l'utilisation d'emballages réutilisables dans le commerce alimentaire de proximité, dans une démarche de réduction des déchets.

L'initiative est portée par Zero Waste France, une association de protection de l'environnement engagée dans la réduction des déchets à la source.

Plus d'infos sur www.zerowastefrance.org

